

LETTRE DU PREFET PHILIPPE FRANTZ AUX AUTORITES ALLEMANDES

A PROPOS DES REPRESAILLES DANS LE VERCORS

Jean-William Dereymez

Grenoble, le 25 juillet 1944.

J'ai l'honneur d'appeler d'une façon toute particulière votre attention sur l'émotion soulevée dans l'opinion publique de mon département par les représailles auxquelles procèdent des unités de la *Wehrmacht*, participant dans l'Isère à des opérations militaires.

Les renseignements que j'ai recueillis à cet égard sont fragmentaires, occasionnels et vraisemblablement incomplets.

Mais à ce jour et sur une période s'étendant sur moins d'une semaine, ils représentent un bilan impressionnant que je crois devoir vous soumettre, sous réserve d'une confirmation ultérieure, la situation actuelle ne me permettant aucune enquête officielle dont je prendrais l'entière responsabilité.

Il s'agit tout d'abord du bombardement de Pont-en-Royans par des appareils de la *Luftwaffe*, lequel aurait occasionné deux morts, un blessé, et cent sinistrés sans abri ; ce bombardement s'ajoute à celui de Monestier-de-Clermont qui a provoqué quant aux personnes et aux blessés, des dommages à peu près analogues.

D'autre part, il m'est signalé que dans le cadre d'opérations militaires conduites contre des unités de la résistance, vingt-cinq à trente personnes auraient été fusillées à Corrençon et Prélénfrey, onze à Seyssins, onze à Vif.

Enfin, des arrestations d'otages, dont on est aujourd'hui sans nouvelles, représentent un total de près de cinquante personnes, auraient eu lieu à Monestier-de-Clermont, Villard-de-Lans, Saint-Nazaire, Saint-Quentin-sur-Isère et Le Guâ.

Telle est la situation très imparfaitement déterminée qui vient d'être soumise à mon examen.

Mais en raison de sa gravité exceptionnelle, j'ai l'honneur de vous exposer sans plus attendre les observations qu'elle appelle de ma part.

À mon arrivée à Grenoble, je n'ai pas hésité à donner à votre prédécesseur l'assurance que je mettrais tout en œuvre afin de rétablir dans ce département, avec la notion de l'ordre public, un principe d'autorité dont je savais que l'armée d'opérations était également soucieuse.

Grâce à l'appui compréhensif de Monsieur le Colonel Kirsten et de Monsieur l'*Hauptsturmführer* des SS Hartung, auquel je tiens à rendre hommage, je crois être parvenu à certains résultats.

Je vous remercie vivement de m'avoir déjà démontré que vous entendiez adopter la même attitude.

C'est dans le même esprit que je considère comme un devoir inhérent aux hautes fonctions que m'a confiées le gouvernement, de protester solennellement contre les mesures de représailles qui offriraient ce caractère d'être exercées sans jugement contre des Français dont la culpabilité ne serait pas toujours établie.

Je suis persuadé que vous comprendrez la légitimité de ma position.

En effet, chef de ce département, je suis chargé à ce titre de sauvegarder le principe de la souveraineté française, en dépit d'innombrables difficultés dont je sais qu'elles ne vous sont pas étrangères.

Nul ne comprendrait que ce principe ne se traduise pas, en une circonstance aussi grave, par la défense de la vie et des intérêts des populations dont j'ai la charge.

Or, à l'heure actuelle, où les informations que je citais m'apportent la nouvelle de victimes de plus en plus nombreuses, j'apprends que ni les formations de la Croix-Rouge, ni celles de la Défense passive, ni celles du Secours national, et à plus forte raison les représentants de l'administration, ne peuvent atteindre les communes victimes de ces dommages et de ces sanctions douloureuses.

Il m'est rapporté par ailleurs, que des Maires, des Magistrats municipaux sont menacés dans leur personne, leur famille ou leurs biens pour le cas où des actes de sabotage auraient lieu ou se renouvelleraient sur le territoire de leur commune.

Est-il besoin, cependant, que je rappelle que ni les Maires, ni la population, impuissants et désarmés, ne sont en mesure de s'opposer à l'action d'éléments sur lesquels ils n'exercent ni influence ni contrôle. S'ajoutant aux rumeurs parvenues de zones de combat proprement dites, de semblables menaces placent les agents de l'administration, et je ne saurais leur en faire grief, dans un état moral tel que je reçois quotidiennement toute une série de démissions.

À leur image, les populations vivent dans la terreur.

Or, dans ce département que je connais bien, la grande majorité d'entre elles est calme, sans passion, si ce n'est celle de sa terre et ne saurait, par conséquent, être tenue pour responsable d'événements auxquels elle assiste sans les avoir provoqués.

Sur le plan moral, je suis donc animé d'un sentiment d'humanité et de compassion que je me refuse à considérer comme inconciliable avec les lois de la guerre même les plus rigoureuses.

Sur le plan administratif, la question se pose pour moi de savoir si cet état de choses va se prolonger, et, dans cette hypothèse, je n'hésite pas à vous le souligner, tout l'appareil administratif risque de s'effondrer, ou si, au contraire, je parviendrai à conserver sur cette même administration une autorité dont l'affermissement est ainsi rendu de plus en plus difficile.

Certes, je n'ignore pas le problème extrêmement délicat qui s'inscrit aujourd'hui dans les préoccupations des Armées d'opérations.

Mais je considère que j'aurais trahi à la fois mon devoir de chef et de Français, si je ne vous avais pas exposé avec une loyauté coutumière, mais aussi avec une inquiétude aujourd'hui grandissante, le dilemme devant lequel je me trouve placé.

Pour toutes ces raisons, et en pleine conscience des responsabilités devant lesquelles la dignité de ma fonction m'impose de ne pas reculer, je suis amené à déclarer que, si l'armée allemande devait persister dans son intention d'exercer des représailles telles que celles que j'évoquais, en particulier contre les Maires, qui sont mes collaborateurs, il m'appartiendrait alors de revendiquer auprès d'elles la place que me confère légitimement ma fonction sur la liste des otages éventuels.

Appelé depuis 1940 et à l'occasion de divers postes, à assurer la charge de relations administratives presque constantes avec les représentants des Armées d'opérations, j'ai toujours eu le souci de leur exposer avec franchise mon point de vue sur les questions les plus graves.

C'est en me souvenant de la compréhension et de la courtoisie que j'ai rencontrées auprès d'eux, que j'ai cru devoir vous exprimer les profondes inquiétudes qui m'assaillent actuellement, comme mon espoir très ferme que cet appel solennel trouvera des Hautes Autorités allemandes, à qui je vous serais reconnaissant de bien vouloir le transmettre, l'accueil que le chef de ce département est en droit d'espérer.

Veillez agréer, Monsieur le Colonel, l'assurance de ma haute considération,

Signé : Frantz

Copie de S. Silvestre de la pelure carbone prêtée par le capitaine Requet (1964)

Source :

Archives départementales de l'Isère, 57J36, Archives Silvestre, Dossier « Vercors », Lettre du préfet Frantz au colonel Stenz, responsable du *Verbindungsstab*.